



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attribution tickets-repas

Question écrite n° 30421

Texte de la question

M. Julien Borowczyk attire l'attention de Mme la ministre du travail sur l'attribution des tickets-repas. Pendant la crise de la covid-19, certaines situations ont engendré des interrogations au sein des entreprises. Les restaurants inter-entreprises étant fermés, pour cause de confinement, certains salariés se sont retrouvés sans solution de substitution. Ceux qui travaillaient sur les chantiers avaient droit aux tickets-repas, alors que ceux qui étaient soit en télétravail à leur domicile, soit à l'entreprise n'avaient rien pour la pause méridienne. Par soucis d'égalité, il serait peut-être envisageable que, en cas de fermeture d'un restaurant inter-entreprises, tous les salariés aient droit aux tickets-repas. Il souhaite connaître son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30421

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4180

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)